

Le journal des Gardons

Le SMAGE des Gardons vous informe

N°4

Sommaire

 **Edito** 1

 **Dossier** 2-4
 • Entretien et réappropriation du Gardon Grand'Combien.
 • Evitons les pesticides.

 **Zoom sur** 5-7
 • Le droit de préemption au titre des espaces Naturels Sensibles.
 • Les travaux de l'année 2009.

 **Gardons en mémoire** 8
 • Etude historique sur le gardon d'Anduze et de Saint Jean

Edito

Crues de l'automne 2008 : une bonne réactivité

L'année 2008 a été marquée par **deux très fortes crues**, à quelques jours d'intervalle, centrées sur le secteur Grand Combien. Lorsque des événements de cette nature se produisent, le rôle d'un syndicat de bassin versant est de faire émerger très rapidement les **travaux d'intérêt général** qui lui incombent. Les techniciens du SMAGE se sont donc rendus disponibles pour les élus concernés, mais ont également parcouru les cours d'eau affectés par les crues et inspecté les nombreux ouvrages en gestion afin d'évaluer les dégâts et de déterminer des priorités d'interventions.

Les **équipes vertes** du SMAGE ont montré leur rôle indispensable en intervenant très rapidement pour dégager cours d'eau et ouvrages. Elles ont été assistées par des entreprises sur des secteurs où des moyens mécaniques conséquents étaient nécessaires. La forte mobilisation du syndicat et de ses partenaires (financeurs, Etat...) a permis de mettre en place rapidement des travaux conséquents tout en respectant le fonctionnement des cours d'eau. Ainsi, dès 2009, de l'ordre de **800 000 € de travaux** auront été engagés en lien avec cette crue : désembâclement, reprises d'ouvrages, protections de berge, restauration d'un ruisseau couvert urbain...

La gestion des traversées urbaines : concilier risque inondation et mise en valeur...

Si la crue a fortement tendu le plan de charge des équipes du SMAGE, les projets en cours ont été toutefois maintenus. Effectivement l'année 2009 voit émerger de **nombreux travaux** dont certains sont en préparation depuis plusieurs années (ouvrage de Saint Geniès de Malgoirès, réfection du seuil du Pradas...).

Parmi ces projets, les travaux en cours dans

la **traversée urbaine du Grand Combien** constituent un exemple remarquable de gestion équilibrée des cours d'eau. Le dossier du journal qui lui est consacré illustre qu'il est parfaitement possible de **concilier l'ensemble des contraintes** de gestion d'un cours d'eau : sécuriser les traversées urbaines (risque inondation), respecter le fonctionnement des milieux, les mettre en valeur pour la population et limiter le développement d'une espèce végétale invasive... N'est ce pas là, la richesse d'une **vision globale** de la gestion des cours d'eau ?

Préparer l'avenir : contrat de rivière et SAGE

En parallèle à notre forte présence sur le terrain, nous préparons l'avenir avec le **contrat de rivière**. Après plusieurs années de travail, le contrat de rivière sera finalisé cette année pour être effectif entre **2010 et 2015**. Riche de plus de 200 actions, il nous permet d'avoir une vision de notre activité à venir, d'accéder **aux meilleurs taux de financement** et d'atteindre des **objectifs ambitieux** : poursuivre nos efforts sur la gestion du risque inondation, améliorer la qualité de l'eau, économiser l'eau, restaurer les milieux... L'article consacré à la réduction des apports en pesticides illustre le caractère très concret des actions inscrites dans le contrat de rivière.

L'année 2009 sera également marquée par le lancement de **la révision du SAGE**. Adopté depuis 8 ans, notre SAGE devra être révisé avant fin 2011. A travers le SAGE, nous définirons ensemble la **politique de l'eau** sur notre bassin versant jusqu'à l'horizon 2020. Un « chantier » palpitant qui rappellera, une fois encore, qu'action et réflexion sont indispensables et complémentaires...

Le Président
Jacques LAYRE



SMAGE
des Gardons

www.les-gardons.com

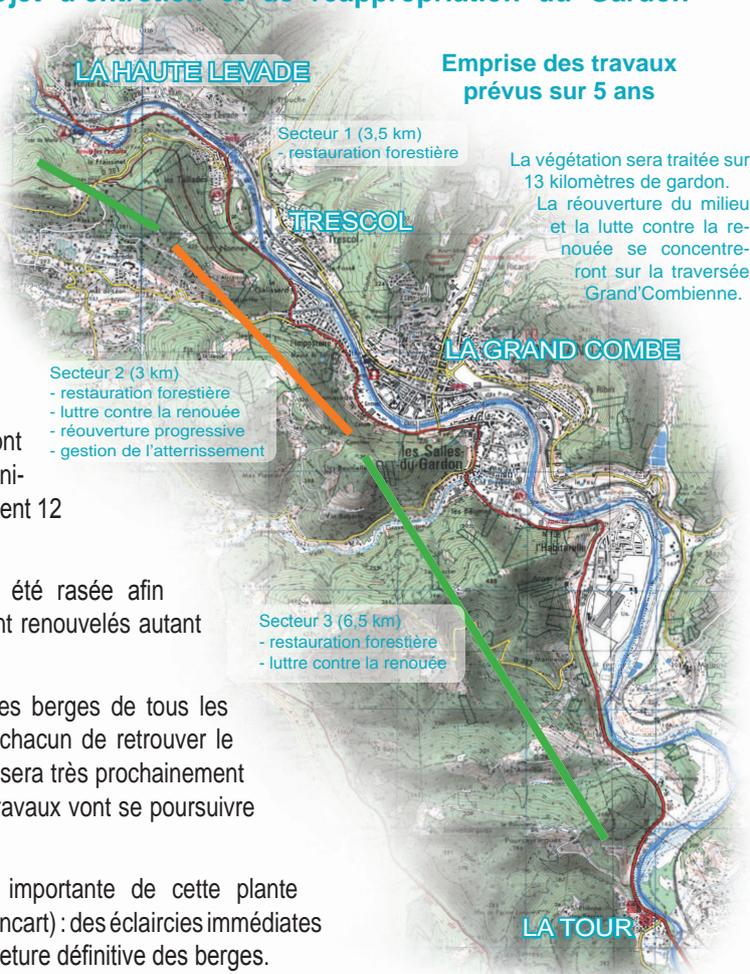
Dossier : Entretien et réappro

Le SMAGE des Gardons mène une politique de gestion équilibrée des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant. Ainsi, il est nécessaire d'adapter les actions à chaque contexte. Respecter les milieux et le fonctionnement naturels du Gardon, assurer la sécurité des ouvrages, réduire le risque inondation, tisser un lien entre le cours d'eau et les habitants de la Grand Combe et des Salles du Gardon, tel est l'équilibre recherché dans le cadre du projet d'entretien et de réappropriation du Gardon Grand'Combien.

Nature des travaux programmés

Le programme de travaux, défini en concertation avec la Communauté de Communes du Pays Grand'Combien, présente de multiples facettes afin de répondre aux différents objectifs. Ainsi, le couvert végétal sera maintenu en bordure du Gardon dans le but d'assurer la stabilité des berges, de permettre une promenade ombragée, un cadre paysager naturel et le maintien d'un Gardon vivant. Les travaux se concentrent sur :

- 1- **La végétation** : des travaux de sécurisation des berges ont débuté dès 2006 (coupe des arbres instables, en mauvais état sanitaire ou formant un obstacle à l'écoulement des eaux). Ils concernent 12 kilomètres de rivière.
- 2- **L'atterrissement de la Grand'Combe** : La végétation a été rasée afin d'assurer une capacité hydraulique maximale. Ces travaux seront renouvelés autant de fois que nécessaire.
- 3- **La création d'un sentier de découverte** : Le nettoyage des berges de tous les déchets qui les encombrant a débuté, un sentier permettant à chacun de retrouver le plaisir de se promener, se détendre et pêcher le long du Gardon sera très prochainement ouvert. De larges ouvertures sur le Gardon seront créées. Ces travaux vont se poursuivre sur 4 à 5 ans.
- 4- **La lutte contre la Renouée du Japon** : la présence importante de cette plante hautement invasive doit impérativement être prise en compte (voir encart) : des éclaircies immédiates provoqueraient la colonisation massive de la renouée et une fermeture définitive des berges.



Avant



Après

Partenariats locaux

Un partenariat avec les associations de pêcheurs et de riverains se met en place afin de partager le projet et confronter les points de vue. La lutte contre la Renouée du Japon et l'ouverture du sentier ont été confiées à des associations et des entreprises locales (TEDAC).

Les partenaires et financeurs

Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage du SMAGE des Gardons en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Grand'Combien, d'un montant de 140 000 € TTC sur les deux premières années, bénéficient d'un cofinancement de l'Agence de l'eau (25%), du Conseil Régional (20%), du Conseil Général du Gard (10%), du Syndicat Mixte Départemental (25%).

pollution du Gardon Grand'Combien

Un exemple de plante invasive : la renouée du Japon

Une espèce est envahissante si elle n'existe pas à l'état naturel, qu'elle se propage rapidement et menace la survie des autres espèces.

Elles sont la 2^{ème} cause mondiale d'extinction d'espèces.

Originaires d'Asie, introduites dans les jardins de France en 1939, la renouée **se propage très rapidement à partir de fragments de plantes arrachés** (racine ou tige) lors des crues. L'origine de la contamination des cours d'eau est majoritairement due à des particuliers ou des entreprises ne connaissant pas les dangers de cette plante et déversant de la terre contaminée ou des déchets verts issus de leurs travaux à proximité des rivières.

Elle pose d'importants problèmes sur :

- La stabilité des berges (pas de tissu racinaire stable)
- La diversité des milieux (à terme, présence exclusive de la renouée)
- L'accès aux cours d'eau (fermeture totale et infranchissable des berges)

Une fois que cette plante est bien implantée, il est quasiment impossible de l'enlever. Le meilleur moyen de lutter reste l'information du public et les **mesures préventives** :

- rétablir ou conserver des boisements concurrents,
- ne plus planter ces espèces dans les jardins, privilégier les espèces locales,
- Brûler les tiges et les rhizomes, ne pas les jeter à la rivière.

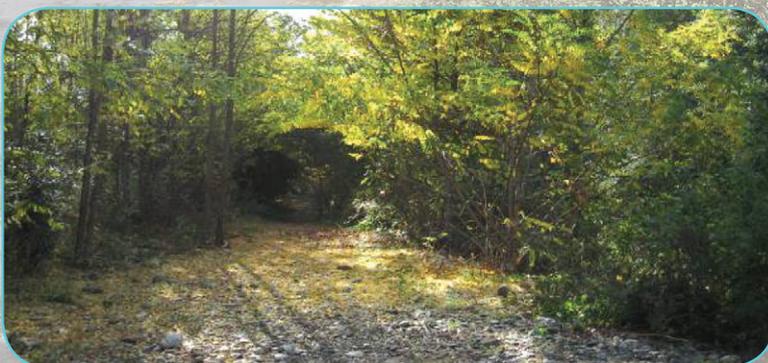
⚠ **NE JAMAIS DEBROUSSAILLER DE LA RENOUEE !!**



Massif de Renouée du Japon

Une mobilisation générale contre les « espèces invasives »

Quatorze structures regroupant des gestionnaires de cours d'eau, des organismes d'état et des associations se coordonnent à l'échelle du bassin versant des Gardons pour mettre en place une lutte efficace contre les espèces invasives. Une première réunion de ce groupe de travail, porté par le SMAGE des Gardons, a permis de partager les différentes expériences et définir les perspectives d'interventions.



Brèves

- L'équipe du SMAGE des Gardons s'enrichit : **Ludovic FINIELS** a remplacé Michael VERDIER et **Anne-Line CUILLERET** a intégré l'équipe du SMAGE au 1^{er} juillet 2009 pour prendre en charge la révision du SAGE.
- L'étude sur la **quantité d'eau** (cf journal n°3), confiée à BRL, se poursuit. Des investigations complémentaires de terrain ont été réalisées durant l'été, l'étude devrait s'achever par un **plan de gestion concertée** de la ressource début 2010.
- La grande démarche lancée sur la **qualité de l'eau** (cf journal n°3) comprend un volet d'analyses réalisées en 2008 (validation des données en cours) et une étude confiée au bureau d'études GINGER. Le **diagnostic** de l'étude sera présenté au second semestre, l'étude devant s'achever début 2010.

Evitons les pesticides

Trois masses d'eau souterraines (moyen Gardon, Uzège, Lédignan) sur les 10 que compte le bassin versant des Gardons sont identifiées comme présentant un problème de pollution par les pesticides. Ces secteurs sont classés prioritaires sur les critères d'eutrophisation, de pollution agricole et de présence de pesticides.

Trois expériences pionnières ont été lancées :

La MECAF (Mission d'Expertise du Contexte Agricole et Foncier)

Sous la responsabilité des Communes de Lédignan et de Lézan, qui sont particulièrement concernées par la problématique de résidus de pesticides dans les forages, une démarche spécifique sur les **aires d'alimentation du captage en eau potable** est en cours. L'objectif est d'affiner la connaissance hydrogéologique de ces aquifères et de travailler à l'amélioration des pratiques phytosanitaires : meilleur réglage des appareils, raisonnement des traitements, pratiques alternatives... mais également **création de zones tampons** et modification des systèmes hydrographiques pour favoriser l'autoépuration. L'animation et l'appui conseil sont assurés par la Chambre d'Agriculture et le Conseil général du Gard.

GRAPPE3 ou Groupe de Réflexion sur le Paysage Paysan, Ecologique, Economique et Environnemental



Fortes de l'expérience de production et de vinification de raisins en **agriculture biologique** à la cave de Tornac, les **caves coopératives de Massillargues Atuech et de Tornac** souhaitent développer massivement ce type de production par leurs coopérateurs et diversifier les productions sur leurs terroirs (maraî-

chage, nouvelles cultures...). Ce projet ambitieux et novateur est mis en place avec l'appui du CIVAM, du Conseil général du Gard et du SMAGE des Gardons pour le volet environnemental. L'Agence de l'Eau devrait également s'engager financièrement.

La diminution de la pollution par les pesticides prendra du temps. Les pratiques évoluent avec la **prise de conscience** de la dangerosité vis-à-vis des utilisateurs comme de l'environnement, mais aussi avec la validation et le développement des **techniques alternatives** (paillage, désherbage thermique, espèces adaptées,...). Ce travail professionnel devra également compter sur les **citoyens** qui devront changer leur regard sur les « espaces verts », qui se transformeront progressivement en espace naturel d'une richesse insoupçonnée.



Exemple d'eutrophisation

A l'échelle du **bassin Rhône Méditerranée**, l'état des lieux de l'Agence de l'eau fait apparaître que **35% des masses d'eau superficielles et 12% des masses d'eau souterraines présentent une contamination par les pesticides**. **177 substances** différentes ont été retrouvées dans les eaux de surfaces et 43 dans les eaux souterraines. Les pesticides sont utilisés par **les agriculteurs (90%), les particuliers (9%)** ainsi que **les collectivités territoriales et les gestionnaires d'infrastructures (1%)**. C'est pourquoi les stratégies de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires visent bien entendu le monde agricole mais également les jardiniers amateurs et les services d'entretien des espaces publics.

Les plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles des collectivités territoriales



Désherbeur thermique

Une opération pilote est en cours de définition avec les communes de **Saint Quentin la Poterie, Massillargues-Atuech et La Grand Combe**. L'objectif est la **réduction, voire la suppression de l'utilisation de pesticides, la diminution des fertilisations et les économies d'eau**.

Suite au diagnostic des pratiques, il est mis en place une gestion différenciée en fonction de chaque type d'espace (voiries, cimetières, écoles...). L'implantation d'espèces méditerranéennes, adaptées au climat, est la clé de voûte de cette évolution.

La communication et la sensibilisation de la population est fondamentale pour **changer les comportements** des jardiniers amateurs, mais aussi faire accepter les herbes sauvages sur certains trottoirs, des fauches tardives, des espaces plus naturels et moins jardinés.

Cette action est conduite en partenariat avec les collectivités concernées, la Fédération Départementale CIVAM et le Syndicat Intercommunal du Galeizon.

Zoom sur le droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles

Dès 1985, soucieux de préserver un équilibre face à une urbanisation galopante, le législateur a donné compétence aux Départements pour mettre en œuvre **une politique de protection, de gestion et de valorisation des**

Espaces Naturels Sensibles. Cette politique a permis dans un premier temps de sauvegarder des sites comme les Gorges du Gardon, la Camargue gardoise... Aujourd'hui, le champ d'intervention a été élargi aux milieux naturels le long des cours d'eau, la gestion du risque inondation et la gestion de la ressource en eau en préservant les champs naturels d'expansion de crue.



Massif des Gorges du Gardon

Ce dispositif est peu contraignant pour les propriétaires privés et s'inscrit dans des objectifs de long terme.

A ce jour, la commune de **Saint Chaptès** utilise cette procédure et les communes de **Cas-sagnoles** et de **Brignon** sont en cours de mise en place. A terme, la maîtrise foncière des terrains riverains permettra une gestion du Gardon qui préservera et reconstituera un milieu naturel de qualité dont les gardois pourront pleinement bénéficier.

Secteurs prioritaires du bassin versant des Gardons

- **massifs des Gorges du Gardon,**
- **bassin versant**
 - du Gardon de Saint Jean
 - du Gardon de Mialet,
 - du Galeizon
- **zones inondables**
 - du Gardon d'Alès,
 - d'Anduze,
 - du Gardon réuni,
 - de la Droude,
 - du Bourdic,
 - de la Braune et de l'Esquielle

Le Département du Gard a procédé à une hiérarchisation du territoire. De nombreux secteurs du bassin versant des Gardons (voir encart) ont été classés en première priorité.

Ce classement ouvre la possibilité de bénéficier de fonds spéciaux pour des projets publics d'acquisition foncière et de gestion de ces espaces. Pour cela, une zone de préemption peut être mise en place en complément des achats de parcelles à l'amiable. Il s'agit d'un zonage à l'échelle cadastrale qui permet au Département ou à la commune dans le cadre d'une délégation préalable, d'être prioritaire lors d'une vente de terrains.

Plan de gestion durable sur le Gardon d'Alès aval

Le SMAGE des Gardons a souhaité mettre en place un plan de gestion durable sur le Gardon d'Alès aval (commune de **Saint Christol les Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Ribaute les Tavernes et Vézénobres**). L'état des lieux a montré des secteurs préservés, principalement sur Ribaute les Tavernes mais également des secteurs dégradés. L'un des problèmes est la disparition de la ripisylve au profit d'activités agricoles parfois particulièrement vulnérables aux inondations (maraîchage). Afin de concilier les intérêts économiques et ceux des milieux naturels, le plan prévoit d'offrir la possibilité aux riverains de vendre à l'amiable leurs terrains pour se réimplanter sur des terrains moins sensibles et ainsi permettre à la ripisylve de se redéployer. Un projet de **zone de préemption globale et cohérente** est à l'étude sur les quatre communes concernées

afin d'inscrire la politique foncière sur le long terme et compléter les acquisitions au fur et à mesure des ventes. Cette logique permet de répondre également à la problématique des érosions de berge dues à la mobilité du Gardon. Les secteurs soumis à ces érosions pourront faire l'objet d'acquisition. L'objectif à terme est de **retrouver un fonctionnement**

naturel au sein d'une zone tampon aux multiples intérêts : recharge du Gardon en galet pour rehausser les nappes phréatiques, milieu naturel riche et diversifié, filtre des bois et autres corps flottants transportés en crue, filtre des eaux pour une meilleure qualité, homogénéisation des débordements réduisant les dégâts sur les parcelles riveraines.



Ripisylve détruite à reconstituer



Ripisylve à préserver

Zoom sur les travaux



Ouvrage de surstockage à Saint Geniès de Malgoirès*

Le projet d'ouvrage de surstockage à Saint Geniès de Malgoirès a franchi de nombreuses étapes depuis 2003 : prise de la maîtrise d'ouvrage par le SMAGE des Gardons, études préalables, réunions et enquête publiques, obtention des financements, acquisitions des terrains. Le projet est entré dans sa **phase de réalisation en avril 2009** avec le déplacement de **la ligne EDF**. Les marchés publics de travaux ont été attribués en juin 2009 aux entreprises en charge de la réalisation des ouvrages. Suite à une phase de préparation, le chantier sera pleinement actif en automne 2009. **Le chantier sera interdit au public** et la route départementale coupée. Une déviation sera mise en place. **La réception de l'ouvrage et de la route sont prévues au début de l'été 2010. La végétalisation du site et son suivi seront réalisés entre 2010 et 2012.** Le projet est doté d'un budget de plus de 6 millions d'euros TTC.

Reprise du seuil du Pradas aux Plantiers*

Le seuil du Pradas assure le maintien du profil en long de la Borgne et ainsi, la stabilité des enrochements de la rive droite soutenant la route départementale 20. Les crues de ces dernières décennies ont généré des désordres sur ce seuil. Des **travaux de réparation** ont eu lieu de juin à juillet 2009 pour un montant d'opération de 220 000 € TTC.



Travaux suite aux crues d'octobre et novembre 2008

Travaux de stabilisation du Gravelongue aux salles du Gardon*

La commune des Salles du Gardon est traversée par le Gravelongue. L'aménagement de ce cours d'eau a été identifié comme étant à améliorer dès les premières études (étude globale, SMAGE des Gardons 2005). En effet, des habitations sont implantées au voisinage des berges. Compte tenu de l'énergie déployée par les crues, il est nécessaire de **stabiliser le tronçon urbain**. Une étude de détail a été réalisée en 2007. Elle a défini les travaux nécessaires. Alors que

le dossier était en phase d'instruction par les partenaires financiers, les crues de l'automne 2008 ont conduit à accélérer le projet. En effet, des érosions se sont produites en aval du pont de la route nationale 106 menaçant des habitations. Le financement du projet ainsi que les autorisations administratives ont été obtenus début 2009. Le SMAGE des Gardons a ainsi pu procéder aux appels d'offres et retenir les entreprises Jouvart et Philip Frères. Le montant total de l'opération est de 464 460 € TTC. Les travaux consistent à améliorer **le transit des eaux sur le passage à gué** jouant un rôle de seuil et **protéger les berges** en aval.



Retour sur les crues de l'automne 2008 :

Les 21 et 22 octobre, une pluie exceptionnelle s'est abattue sur le piémont cévenol : **les cumuls ont atteint 400 mm voire plus sur le bassin versant du Gravelongue aux Salles du Gardon**. Le cumul du bassin versant des Gardons à Ners est de 100 mm. Une crue s'est ainsi formée avec un débit centennal du Gravelongue aux Salles du Gardon, de 1 000 m³/s à Anduze et 1 400 m³/s à Ners.

Le 2 novembre, un nouvel épisode pluvieux a affecté le bassin versant conduisant à des débits voisins à la crue précédente, les sols ayant été saturés par celle-ci.

de l'année 2009

Travaux de désembâclement*

Depuis 2004, le SMAGE des Gardons mène des **travaux préventifs** de restauration forestière. Leur efficacité a été démontrée lors des crues de l'automne 2008. En effet, un seul embâcle notable s'est formé conduisant à la déstabilisation du pont de **Saint Michel de Dèze** (voir photo). Le syndicat est intervenu sur 20 km de rivières (**Gardon d'Alès Lozérien, Gardon d'Alès aval**) et plus de 8 sites (Gravelongue, le Sans Nom, le Brémo,...) afin d'enlever les arbres destabilisés et les embâcles résiduels.



Embâcle au pont de Saint Michel de Dèze



Passage sous-terrain du Berbesier

Travaux de restauration du Berbesier*

Le Berbesier est un petit affluent du Gardon d'Alès à la Grand'Combe. Durant l'exploitation minière, d'importants terrils ont été réalisés sur les talus abrupts composant son bassin versant. Les très fortes pluies ont eu raison de leur stabilité et des milliers de mètres cubes de matériaux ont été charriés par les eaux, **obstruant la totalité du lit** et du passage sous-terrain au droit de Tescol. **Le SMAGE des Gardons a fait procéder au curage** de cet ouvrage pour un montant de 140 000 € TTC. 3 000 m³ ont été extraits du Berbesier afin de restaurer sa section d'écoulement. Ces travaux ont été réalisés en partenariat avec la Mairie de la Grand'Combe.

* Travaux cofinancés par l'Europe, l'Etat, la Région Languedoc Roussillon, le Département du Gard, le Syndicat Mixte Départemental et le SMAGE des Gardons.

Travaux à Saint Germain de Calberte

Suite aux crues de l'automne 2008, une portion d'une vingtaine de mètres d'un **mur de soutènement** s'est écroulée sur le Gardon de Saint Germain de Calberte. Les 171 m de l'ouvrage ont été déstabilisés. Construit par les Ponts et Chaussées à la fin du XIX^{ème} siècle, il préserve du glissement un pan de montagne marqué par une très **forte instabilité géologique** et sur lequel sont implantés la route départementale et le village.

Des **travaux d'urgence** ont été organisés par le SMAGE des Gardons en lien avec la Municipalité et le Département de la Lozère. L'Etat devrait également contribuer par le biais des fonds intempéries. L'entreprise Araujo Bourely de Florac assurera la réparation du mur en maçonnerie.

Indicateur de budget (Budget d'investissement)	2008 (Compte administratif)	2009 (Budget prévisionnel)
Etudes	42%	16%
Travaux	57%	84%
Matériel	1%	0%

Brève

La société GSM réalise des travaux conséquents sur le seuil de Callet (Passe à poisson) et de Four-nès au niveau du pont de l'autoroute (arasement des palplanches et reprise de l'atterrissement). Couplée avec des travaux du SMAGE d'optimisation du fonctionnement de la passe à poissons de Bonicoli, ces aménagements **faciliteront le passage des poissons**, et notamment la reproduction des aloses.



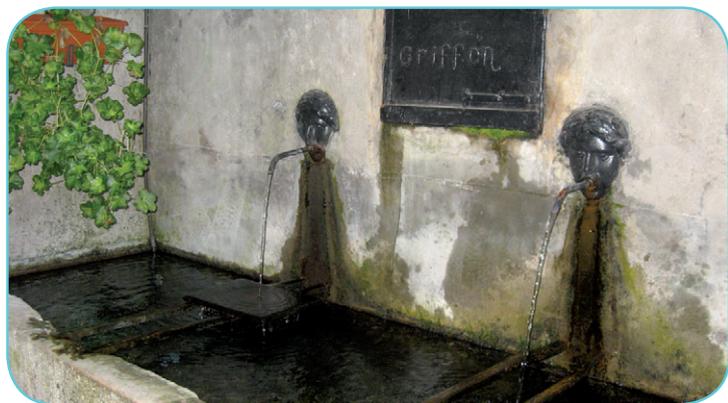
Gardons en mémoire

Etude historique sur le Gardon d'Anduze et de Saint-Jean

Plonger dans les archives permet de faire revivre un passé oublié. Le SMAGE des Gardons a confié à l'association Consommation, Logement, Cadre de Vie (CLCV) et à M. Ponce la réalisation d'une étude historique* qui a permis d'examiner **trois siècles et demi** de la vie des communes des **Plantiers, de Saint André de Valborgne, de Saint Jean du Gard, de Mialet, de Générargues, d'Anduze, de Ribaute les Tavernes et de Cardet.**

Les textes concernant la ressource en eau (qualité, quantité) et les inondations ont été collectés. Ainsi, **10 crues** majeures ont pu être recensées: **1697, 1741, 1768, 1790, 1846, 1907, 1958 et 2002.** Pour prévenir des érosions de berge, la plantation de saules (vigière) était pratiquée en 1650. Cette technique est aujourd'hui modernisée sous le nom de génie végétal. Chaque nouvelle technologie de communication (télégraphe, téléphone) a été mise à profit pour informer les communes situées en aval des crues qui se formaient en amont. En 1857, le conseil municipal d'Anduze souhaitait que les quais soient prolongés afin de protéger le centre bourg des crues. Concernant les sécheresses,

Saint André de Valborgne - Octobre 1790 : (...) *quel spectacle effrayant que nos **ponts démantelés et ébranlés, les rues dépavées, les portes des maisons fracassées**, et plus que tout encore ces **visages livides** qui portent l'empreinte de la frayeur et de la misère, l'**anéantissement de notre fabrique de laine** (...).*



Fontaine du Griffon - Saint André de Valborgne

(...) *les trois autres **moulins chaument** la plupart du temps par le manque d'eau a cause de la forte sécheresse qu'il y a de manière qu'il n'est pas possible de pouvoir des journées moudre et que tous les boulangers et habitants de cette ville se plaignent sur le manque de farine* (Saint Jean de Gardonnenque - 3 août 1767)

ses, **les années 1807, 1863-1865, 1875, 1893, 1906, 1949 et 1953 ont été marquées par de fortes pénuries.** A Saint Jean du Gard, en 1907, l'usage de l'eau pour des besoins industriels a été interdit au profit des usages domestiques. L'arrivée de l'eau aux robinets des villes et villages fut bien souvent une épopée comme à Anduze où le dossier dura de 1936 à 1949. Quant à la qualité de l'eau, **les ruisseaux et le Gardon servaient de réceptacle aux eaux usées**, du nettoyage des rues, des fabriques, et de toutes sortes de moulins (bladier, foulon, tan...). Les premières stations d'épuration sont apparues à partir des années 1950.

L'étude complète et une brochure de synthèse sont disponibles au SMAGE des Gardons sur simple demande.

* Étude financée par l'Etat, la Région Languedoc Roussillon et le Syndicat Mixte Départemental



Anduze en 1898

Si ce n'est pas déjà le cas, vous pouvez vous **ABONNER** au journal des Gardons **GRATUITEMENT** en nous adressant vos coordonnées et en nous précisant si vous souhaitez recevoir votre exemplaire par courrier ou par courriel.




SMAGE des Gardons - 11 place du 8 mai - 30 044 NIMES Cedex 9 - Std. : 04 66 76 37 24 - Fax : 04 66 76 37 20 - Mail : contact@les-gardons.com